

Procès-verbal valant compte rendu de séance

Séance du 28 Janvier 2022

L'an 2022 et le 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, DUBREUIL Patrick, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, TRIGON Pascal, WILSCH, Anne-Sophie,

Procurations : MM : CHAZAL Augustin à DUBREUIL Patrick, GAUTIER Phillipe à FELTEN Nathalie, MILLOUET Adeline à TRYSTRAM Antoine, OSSANT Christine à BOIVINET Valérie, PLOU Peggy à GEORGIADIS Matthieu, PINSON Jean-Emilien à WILSCH Anne-Sophie,

Excusé : PINSON Jean-Emilien, GAUTIER Philippe, OSSANT Christine, PLOU Peggy

Absents : LE GARREC Christian, GEORGIADIS Matthieu

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 20/01/2022

Date d'affichage : 20/01/2022

A été nommée secrétaire : MAURY Sarah

Ordre du jour

- 1) Approbation du Procès-verbal valant compte rendu de la séance du 17 décembre 2021
- 2) Information sur les délégations accordées au Maire en vertu des articles L 2122-22 du CGCT -
- 3) Finances :
 - Information sur la fermeture définitive de la trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre et autorisation permanente et générale de poursuivre donnée au Comptable public de Joué-Lès-Tours.
 - Autorisation de remboursement anticipé de l'emprunt 2021 sur les bâtiments.
- 4) Syndicat intercommunal de gendarmerie de Dême-Escotais-Choisille : Désignation d'un élu titulaire et un élu suppléant de la Commune.
- 5) Intercommunalité : Rapport de la CLECT
- 6) Divers

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00. Madame Sarah MAURY est désignée secrétaire de séance. Monsieur le Maire informe des obsèques de l'époux de Madame BELLANGER, agent comptable de la Collectivité. Les élus du conseil l'accompagnent en pensée dans cette douloureuse épreuve.

Il fait un point d'information sanitaire au sujet du COVID. Suite au nouveau protocole qui

s'applique à l'école, l'équipe enseignante assiste à la fermeture régulière de classe et à un enseignement très mouvementé car faute de remplaçants.

Les parents, les enseignants et le personnel sont remerciés pour leur engagement et leur compréhension depuis une quinzaine de jours.

Face aux difficultés de la restauration scolaire, la Commune remercie les parents pour leur patience pour le remboursement car la facturation doit être faite au cas par cas, et enfant par enfant, selon leur présence. Les parents ont eu un courrier à ce sujet.

Aux vues des effectifs irréguliers et afin d'éviter le gaspillage de nourriture, les enfants peuvent être resservi deux fois exceptionnellement.

Enfin, dernière information, il semble que la vaccination ralentit.

Monsieur le Maire passe ensuite aux points inscrits à l'ordre du jour.

1) Approbation du Procès-verbal valant compte rendu de la séance du 17 décembre 2021

2021_093

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021.

2) Information sur les délégations accordées au Maire en vertu des articles L 2122-22 du CGCT

2021_094

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas eu de décisions prises depuis le dernier conseil de décembre 2021.

3) Finances :

2021_097

- Autorisation de remboursement anticipé de l'emprunt 2021 sur les bâtiments.

Afin de pouvoir rembourser les 141000€ d'emprunt encaissées en fin d'année, une demande d'autorisation de remboursement anticipé est en cours afin de pouvoir l'inscrire au budget 2022.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement de l'emprunt 2021 sur les bâtiments.

- Information sur la fermeture définitive de la trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre et autorisation permanente et générale de poursuivre donnée au Comptable public de Joué-Lès-Tours

2021_098

Monsieur le Maire informe de la fermeture définitive de la trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre le 07 Janvier 2022 . La Commune dépend dorénavant de Joué-Lès-Tours. C'est pourquoi, la Commune doit autoriser Madame GENEVE, Trésorière du SGC de Joué-Lès-Tours à poursuivre les personnes ayant des impayés.

Monsieur CLEMENT, ancien Trésorier de Neuillé-Pont-Pierre, devient Trésorier - Conseil sur le secteur de la Communauté de Commune Gâtine-Racan pour les communes souhaitant un accompagnement.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve

l'autorisation permanente et générale de poursuivre donnée au Comptable public de Joué-Lès-Tours.

4) Syndicat intercommunal de gendarmerie de Dême-Escotais-Choisille : Désignation d'un élu titulaire et un élu suppléant de la Commune.

réf : 2021_103

Suite à la création du syndicat intercommunal de gendarmerie de Dême - Escotais – Choisille, il convient d'élire deux représentants, un titulaire et un suppléant, pour représenter la Commune de Semblançay.

Le président actuel est Monsieur ROY Christophe.

Les candidats qui faisaient partie de l'ancien syndicat de gendarmerie sont candidats pour être de nouveau les représentants de la Commune.

Monsieur DUBREUIL Patrick en tant que titulaire, Monsieur GAUTIER Philippe en tant que suppléant.

Personne d'autres étant candidats, les deux élus sont nommés à l'unanimité.

Pour information, la brigade de Neuillé-Pont-Pierre fera l'objet d'un agrandissement.

5) Intercommunalité : Rapport de la CLECT

réf : 2021_104

Le rapport de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) est présenté. Pour Semblançay, les attributions sont les suivantes : 107 049.56€ en section de fonctionnement et 110 000 € en investissement.

Le Conseil municipal approuve le rapport tel que présenté.

6) Divers

Le Conseil est informé des grandes orientations budgétaires de la Communauté de Communes. Beaucoup de projets ambitieux ont été présentés pour 8 millions en investissement, 2 millions en voirie et 4 millions au titre du contrat CRTE.

Dans le domaine environnemental, de gros projets sont en perspective dont la création d'une plateforme de déchets verts. En effet, les agriculteurs ont fait part qu'ils seraient prêts à payer pour obtenir du broyage.

L'opération composteurs continue. Cette opération permet de diminuer le tonnage de sacs noirs. Près de 3000 composteurs ont été distribués. Pour 2022, l'objectif est de distribuer encore 3000 composteurs en 2022. La Communauté compte 8000 foyers avec maisons neuves. La commission souhaite donc être active en proposant à chaque fois un composteur pour parvenir à équiper 1 foyer sur 2.

Le 1er Janvier 2024, la réglementation interdit les produits fermentés dans les ordures ménagères, des sacs vont être prélevés au hasard pour une vérification.

Concernant la déchèterie, l'accès est contrôlé sur justificatifs de domiciliation.

Les programmes économiques de la Communauté Gâtine -Racan sont évoqués tels que la proposition de box de stockage aux entreprises et de locaux sur Neuillé-Pont -Pierre.

D'autres projets sont évoqués :

- ASLH Louestant 20 berceaux
- Micro crèche construite 200000€ + frais de Fonctionnement

- Terrain de Foot synthétique Neuillé-Pont-Pierre
- Relance de la culture après l'annulation du spectacle
- 2ème spectacle Bollywood offert aux personnels de la communauté de commune et aux personnels des mairies appartenant à la communauté de commune samedi 5 février à 20h30

Il est évoqué le souhait de la Commune de Neuille -pont-pierre que les frais de chauffage des salles intercommunales soient partagés entre les communes utilisatrices ou par la Communauté de communes (entre 20000 et 25000/an). La question est posée.

Enfin, concernant le SATESE, la Commune a reçu tardivement sa modification de statuts. Le Conseil prend acte.

Monsieur le Maire passe la parole aux commissions municipales.

- Commission bâtiments :

Monsieur DUBREUIL informe du remplacement de la chaudière d'un logement communal, de la fin du réaménagement du bureau de l'association Jacques de Beaune. Les fenêtres de la mairie ont été changées, il reste des travaux au printemps (des jeunes ont coupés le chauffage, cassés la charrette etc...). L'entreprise GUILLOT-CHAMPION est remerciée pour avoir travaillé avec efficacité sans gêner le personnel et rendus les locaux propres après leur intervention.

Information sur l'école : Le puisard fonctionne bien, il n'y a plus de verglas sur parking,

- Commission Affaires scolaires et périscolaires :

La dernière commission cantine s'est très bien passée, les réponses ont toutes été données. Le 03 mars prochain sera le conseil de classe.

Un dossier de demande de subvention sera monté pour l'acquisition d'une table de tri.

- Commission Voirie :

Les travaux ZAC Dolbeau sont prévus début février. Monsieur le Garrec informe que le parking de l'école est touché par le chantier. Le chantier sera sécurisé à l'entrée le midi et le soir. Dès que les travaux seront entamés ils investiront leurs terrains. M. LE GARREC fait part du souhait de la commission et des riverains de réduire la vitesse rue du petit Bercy. L'idée retenue serait de mettre un stop en montée et en descente rue Chabrier, de créer des stationnements en décalé avec éventuellement des massifs en quinconce à gauche et à droite, de créer une zone à 30 km/h après le dos d'âne.

Enfin, Monsieur le Maire donne une dernière information au conseil. Samedi 29 janvier 2022, la Commune va honorer Monsieur Henri CHANDONAY qui a eu 100 ans, et qui sera reçu en mairie pour lui offrir le journal de son année ainsi que quelques gourmandises. Il est un vrai natif de Semblançay. Son père était maire en 1925.

Les points à l'ordre du jour ayant été tous abordés, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20.